

## COMPTE-RENDU DE LA RÉUNION DU CONSEIL D'ÉCOLE

SÉANCE DU LUNDI 08 NOVEMBRE 2010

Le conseil d'école s'est réuni le **08/11/10 à 18h** dans l'atelier BCD de l'école.

### Étaient présents :

- *Mme Camatte, conseillère déléguée à la vie scolaire, et Mme Béry, service des affaires scolaires, représentant la municipalité de Biot;*
- *Mme Dos Santos et Mr Ros (délégués des parents des CP), Mmes Maurin et Kannchen (déléguées des parents des CE1), Mme Marchetto (déléguée des parents de CM1), Mme Prouvost-Keller (déléguée des parents de CM1-CM2) et Mme Margot (déléguée des parents de CM2);*
- *les enseignants de l'école: Mme Arnaud (CP), Mme Salicis et Mr Bridoux (CE1), Mme Ballatore (CE2), Mme Bélélis (CM1), Mr Chaput (CM1/CM2), Mme Léouffre (CM2), Mme Roche (Réseau d'aide spécialisée), Mme Dalban (enseignante T.R.S pour les classes de CE1, CM1 et CM1/CM2);*
- *Mme Léone, animatrice B.C.D de l'école*
- *Mr Férey, Délégué Départemental de l'Éducation Nationale.*

### Absents excusés :

- *Mme Cheurlin (déléguée des parents de CE2);*
- *Mme Marengo (enseignante de CP en arrêt maladie).*

**L'ordre du jour a été abordé comme suit :**

### **1/ Résultats de l'élection des représentants de parents d'élèves et présentation du nouveau bureau de l'A.P.E.**

Les représentants des parents d'élèves présents ce jour ont été élus le 15 octobre 2010 à 100 % des suffrages exprimés avec un taux de participation de 16,66 %.  
Mme Margot, présidente de l'Association des parents d'élèves présente le nouveau bureau.

## **2/ Rappel rapide des attributions du Conseil d'école:**

Le Conseil d'école est une instance de décision concernant le règlement intérieur de l'école, l'adoption du projet d'école sur proposition de l'équipe enseignante. Il statue sur l'organisation de la semaine scolaire (projet ensuite soumis à l'Inspection Académique).

C'est une instance de consultation sur toutes les questions concernant la vie de l'école notamment: l'utilisation des moyens alloués à l'école, les conditions de bonne intégration d'enfants handicapés, les activités périscolaires, la restauration et l'hygiène scolaire, la protection et la sécurité des enfants dans le cadre scolaire et périscolaire.

Enfin, il peut informer les différentes parties sur l'organisation des aides spécialisées dans l'école, sur les principes de choix de matériel pédagogique divers acquis par l'école, à l'exception des méthodes pédagogiques choisies par les enseignants qui relèvent de l'Inspection de l'Éducation nationale. Enfin, lors du 3e conseil d'école de l'année en juin sera établi un bilan des suites apportées aux avis émis lors des précédents conseils.

## **3/ Rappel des principaux axes du projet d'école 2009-2012 et des actions qui seront menées pour mettre à bien ce projet.**

Le projet d'école, identique à l'année précédente, intitulé «La culture dans tous ses états», a pour principaux objectifs de maintenir un taux élevé de réussite aux évaluations nationales de CE1 et de CM2, de diminuer le taux de rétention dans l'école, de développer le plaisir de lire et d'écrire par des ateliers de création de livres, en optimisant l'espace B.C.D mis à la disposition de l'école. Le respect de valeurs et de règles communes y tient une place importante en développant des situations de coopération et d'ouverture sur le monde par la découverte de nouvelles cultures. Le dernier objectif de ce projet est d'améliorer le taux d'obtention du Brevet informatique Internet en favorisant une utilisation réfléchie de l'outil informatique par les élèves.

Diverses actions seront donc menées en cours d'année sur le lire et l'écrire dans toutes les classes afin d'améliorer les compétences des élèves: préparations d'exposés sur des thèmes divers, rallye-lectures adaptés au niveau de chaque classe, correspondances scolaires, participation au Printemps des poètes et à l'élaboration d'un recueil de recettes commun à l'école. Ce dernier, en plus de travailler la production de textes prescriptifs, vise à faire découvrir aux élèves une diversité de cultures au travers de la variété des ingrédients du pays, de son identité culturelle, de sa géographie et de son histoire. Mme Léone jouera un rôle important dans le déroulement de cette action en coordonnant les productions des classes et assistant le travail de recherche des élèves en B.C.D.

La mise en place progressive d'un projet de travail sur le chant choral est annoncé. Son organisation exacte reste à préciser mais il rassemblera d'une part les élèves de cycle 2 et de l'autre les élèves de cycle 3 autour de chants appris et qu'ils devront interpréter ensemble.

Différentes classes de l'école participeront à l'exposition collective aux écoles du village qui a pour thème cette année « Fernand Léger et les artistes du Land'Art ». Cette exposition aura lieu cette année dans l'école en fin d'année scolaire.

Une action est menée enfin sur la culture numérique et l'obtention du B2I en fin de cycle 3 par les élèves mais le travail des compétences informatiques commencent dès la grande section de maternelle. La mise en place progressive d'un site internet d'école servant d'outil de communication pour tous mais aussi d'espace d'exposition des productions des élèves. En CM2, Mme Léouffre organisera durant une semaine en janvier une classe TICE au sein de l'école avec prêt de matériel par l'inspection d'Antibes.

Les activités sportives de tennis en cycle 2 et de voile en cycle 3 sont reconduites avec le concours de la mairie. La classe de CM2 bénéficiera d'un stage d'escalade au printemps 2011.

Mme Arnaud compte organiser une classe découverte à Valdeblore au début du mois de juin. Les conditions d'obtention de la subvention mairie sont rappelées, l'accord définitif ne pouvant être officiellement signifié qu'au vote du budget 2011 qui aura lieu en mars prochain. Il en sera de même pour le projet de classe de neige de Mme Léouffre. Toutes ces demandes de subventions ont été signifiées et enregistrées dans le projet de budget présenté en comité consultatif.

#### **4/ Modifications faites au règlement intérieur.**

Suite à différents événements survenus l'an passé dans l'école, il s'avérait nécessaire de modifier le règlement intérieur en cours. De façon globale, la plupart des articles du précédent règlement ont été repris, souvent synthétisés, rassemblés dans des paragraphes thématiques. Le tout devant être conforme au règlement type départemental.

Une lecture collective et sélective du règlement est faite. L'article ajouté a été précisé.

Le Conseil d'école valide le règlement intérieur présenté et l'adopte à l'unanimité.

#### **5/ Consultation nationale sur les rythmes scolaires.**

Il est rappelé qu'une consultation nationale sur les rythmes scolaires a débuté le 14 septembre et que chacun en tant qu'utilisateur ou acteur de l'école, peut y participer de façon interactive sur le site:

<http://www.rythmes-scolaires.fr/>

S'y trouvent aussi toutes les informations sur le sujet pouvant éclairer ce débat qui aura lieu jusqu'à fin décembre. Le lien sera affiché à l'extérieur de l'école pour diffusion au plus grand nombre.

#### **6/ Travaux et projets d'investissement dans l'école.**

Les petits travaux demandés en fin d'année dernière ont été réalisés, le trottoir menant au parking de l'école réparé. Quelques soucis au niveau réseau internet dans différentes classes ponctuels mais récurrents... Mme Camatte explique que la seule

personne chargée de l'entretien du parc informatique doit couvrir toutes les écoles du village, en plus de la maintenance du réseau de la mairie.

Concernant les travaux d'étanchéité sur le toit, les réparations nécessaires ont été réalisées. Reste un problème d'infiltrations au niveau des jardinières qui doit être réglé.

A titre indicatif, sont évoqués les projets d'investissement municipaux à plus ou moins court terme présentés en comité consultatif mais qui n'ont pas encore fait l'objet d'un vote, ni d'un arbitrage au budget. Cela concerne l'équipement des écoles du village en classe numérique (armoires à roulettes, composée de 7 ordinateurs portables connectés wi-fi, imprimante-scanner). Cela concerne aussi les moyens mis en œuvre pour protéger l'école de la chaleur dès le mois d'avril jusqu'en septembre. Un projet de ventilation a également été présenté au comité consultatif. Deux classes, à l'extrémité sud du bâtiment sont particulièrement surexposées au soleil et mériteraient une intervention rapide. Les parents d'élèves demandent qu'une étude technique soit organisée à ce sujet.

La présence des tonnelles couvertes pour ombrager la cour est appréciée mais il est remarqué que les piliers qui les soutiennent peuvent s'avérer dangereux pour les élèves lors des activités sportives ayant lieu dans la cour. Il est demandé que ces piliers soient équipés de renforts en mousse pour éviter aux élèves de se blesser.

## **7/ Opérations «torchons».**

Mme Margot présente l'opération réalisée l'an dernier qui a permis de mettre en place une action en faveur du WWF. Elle a montré les différents objets réalisables avec les dessins des enfants. Avant de reconduire l'action pour 2011, l'équipe enseignante doit établir quels objectifs elle placera dans la reconduction d'une telle action. Mme Margot précise que, pour une livraison aux familles des objets finis après les vacances de printemps, l'ensemble des productions doit être réalisée avant les vacances d'hiver.

## **8/ Financement du spectacle de Noël.**

L'A.P.E demande s'il est nécessaire de financer le spectacle de Noël organisé habituellement à l'école en décembre. Après interrogation auprès des représentants de la Mairie, celle-ci pourrait subventionner en grande partie ce spectacle, les crédits alloués en 2010 à l'école pour l'animation n'ayant pas été encore utilisés. Mme Béry enverra à l'école le solde restant sur ce budget pour préciser le montant restant pour l'école.

## **9/ Date de la Kermesse de l'école.**

La date commune à l'école maternelle retenue est le vendredi 24 juin 2011.

## **10/ Subventions de l'A.P.E pour chaque classe de l'école.**

Chaque classe de l'école a pu recevoir un chèque de subvention de l'A.P.E de 250 €

qui servira à soutenir les projets mis en place dans les classes et financer d'éventuelles sorties. L'ensemble de l'équipe éducative remercie l'A.P.E pour ce soutien.

## **11/ Stationnement sur le parking de l'école.**

Les parents d'élèves déplorent le manque de places de stationnement notamment à 18 heures, lorsqu'il s'agit d'aller chercher les enfants inscrits à l'étude. Or, le déroulement d'activités diverses (gymnastique pour adultes, tennis de table...) dans la salle polyvalente crée une cause nouvelle d'encombrement du parking. Il est demandé de décaler ces activités un peu plus tard si cela s'avère possible.

L'encombrement du parking étant permanent tout au long de l'année, Mr Ros demande une étude de faisabilité concernant un élargissement de la voie en contrebas de la colline après le carrefour côté bois afin de permettre la mise en place de nouvelles places de stationnement en épis.

Il est tout de même rappelé que ce problème de parking récurrent pour notre école est autant dû au manque de place qu'au manque de civilité de la part de certains conducteurs qui se garent n'importe comment et gênent la circulation de l'ensemble.

## **12/ Questions diverses.**

A/ Mme Kannchen se fait le relais de parents d'élèves qui déplorent l'absence d'un traditionnel spectacle de fin d'année à l'école.

Tout d'abord, il est rappelé à tous que les projets menés en classe lors des années précédentes ont toujours été montrés ou exposés aux parents d'élèves, qu'il s'agisse de pièces de théâtre, de récitations de poésies, d'expositions de productions des élèves... Il est vrai qu'à chaque fois cela ne concernait que les parents d'élèves de la classe en question et sur le temps scolaire, ce que les parents d'élèves déplorent, certains ne pouvant être présents pour raison professionnelle.

Néanmoins, pour des questions de responsabilité et d'assurance, il est rappelé que les enseignants ne peuvent garder leurs élèves au delà de 16h30, et de ce fait, encore moins les déplacer vers un lieu extérieur pour qu'ils puissent se produire en spectacle à un autre endroit du village.

Vu la configuration de l'école et de ses locaux (étroitesse de la cour, petitesse de la salle polyvalente, l'impossibilité pour la mairie de monter une scène...), l'organisation d'un spectacle regroupant toutes les classes de l'école se révèle très complexe à mettre en place également sur le plan de la logistique (pas de scène, ni de sono, ni d'éclairage, ni de place...), ce qui a toujours été un obstacle déterminant jusqu'à présent. Enfin, il est également rappelé que tout spectacle présenté doit également s'inscrire dans un projet pédagogique précis et ne peut être une fin en soi, vu la lourdeur des programmes à aborder avec les élèves sur l'ensemble de l'année.

Pour conclure, l'équipe enseignante n'est pas opposée en soi à présenter aux parents le produit d'un projet pédagogique mené en cours d'année avec les élèves puisque

c'est ce qu'elle a toujours fait, les formes produites sont aussi diverses que les projets abordés et ne correspondent pas toujours à la notion de «spectacle» attendue par les parents. Cette demande reste donc en suspens en n'excluant aucune possibilité future...

B/ Mme Camatte informe très rapidement qu'un projet d'échanges entre des classes des écoles de Biot et de Vernante (jumelage entre les deux villes) est en train de s'organiser. La mairie donnera plus de précisions dans les prochaines semaines quant aux modalités de sa réalisation.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance a été levée à 20h15.

A Biot, le 10 novembre 2010

Le secrétaire de séance, et Directeur

F. Bridoux